

# ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE DOUBLE LANDAIS



## Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : *Quelles orientations pour notre territoire ?*

**Réunion publique - Jeudi 19 décembre 2019**



**Verdi Conseil Midi Atlantique**  
Urbanisme – Paysage – Environnement - Communication  
14bis, rue Despujols - 33000 Bordeaux



**Cabinet Basset et Macagno**  
Juridique  
15 allées marines – 64100 BAYONNE



## **Comment réaliser le PLUi ?**

- ▶ Constitution du dossier de PLUi
- ▶ Procédure et calendrier
- ▶ Modalités de la concertation publique

## **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

- ▶ Les 3 orientations déclinées en action
- ▶ Place au débat

# LA CCIDL, UN TERRITOIRE, UN PLUI

## Le PLUI se compose :

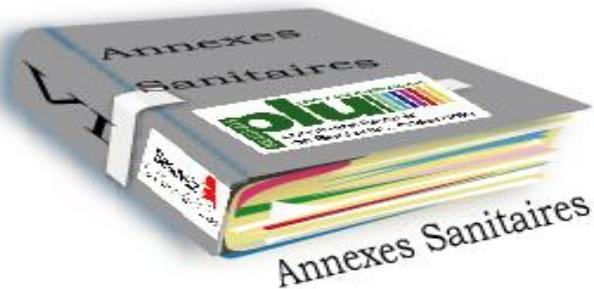
### Rapport de présentation

Analyse du territoire  
Etat initial de l'environnement  
Justification des options retenues  
Impact sur l'environnement



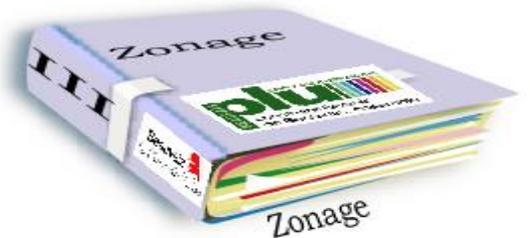
### Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Pièce maitresse du PLU, il définit les orientations choisies pour les 10 à 15 ans à venir.



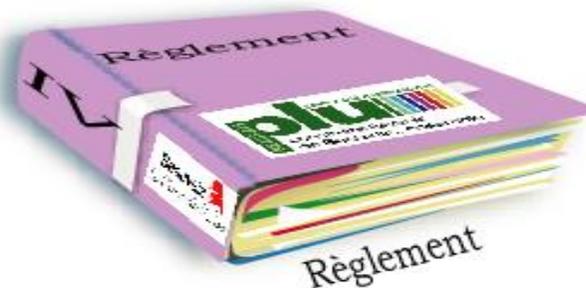
### Annexes

Elles définissent les servitudes à respecter : utilité publique, protection des monuments historiques, risques naturels...



### Règlement partie graphique

Ils traduisent la destination de secteurs délimités par des zones, permettent d'identifier les éléments du paysage à préserver et de réserver des emplacements pour mettre en application le PADD au travers le zonage et définissent des Orientations d'Aménagement et de Programmation déterminant des principes d'aménagement sur les secteurs à enjeux.



### Règlement partie écrite

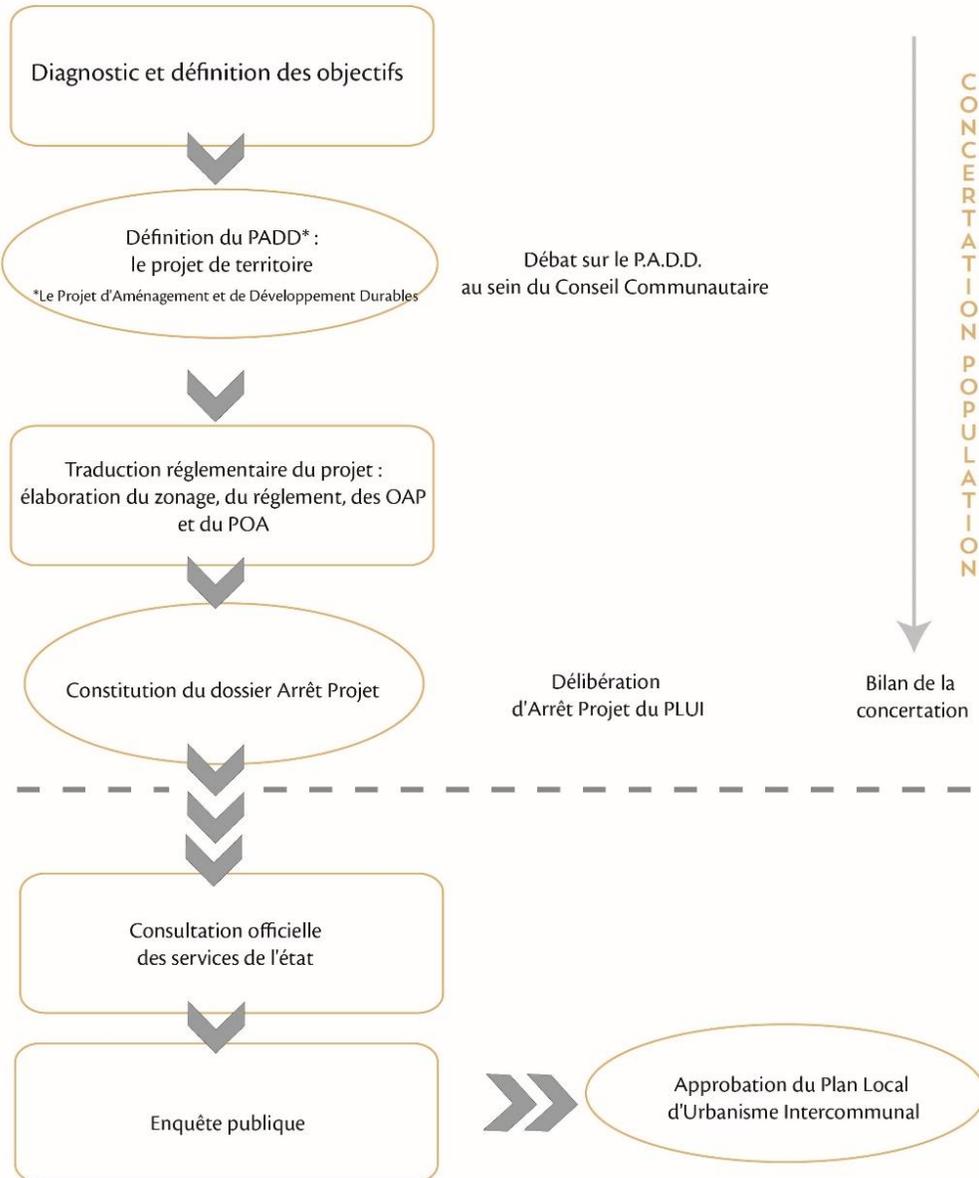
Il précise pour chaque zone du plan de zonage les obligations en matières d'occupation du sol et de formes urbaines désirées.

# LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLUI

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

LES ÉTAPES CLÉS POUR LES ÉLUS

LES HABITANTS



## LES ÉTAPES DU PLUI

**ÉTAPE 1** **2018**  
**État des lieux du territoire :**  
état initial de l'environnement, diagnostic et enjeux du territoire

**ÉTAPE 2** **2019**  
**Projet de territoire :**  
élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

**ÉTAPE 3** **2020/2021**  
**Traduction réglementaire :**  
règlement (écrit et graphique), orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et pièces annexes.

Nous en sommes là !

# MODALITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE

## Les actions de concertation

- ▶ **Registres de concertation :**  
au siège de la communauté de communes  
et dans chaque commune
- ▶ **3 réunions publiques :**  
Diagnostic/PADD/Arrêt du Projet)
- ▶ **1 bilan de la concertation**

## Supports de communication

- ▶ Une **lettre d'information** aux principales étapes
- ▶ Une **rubrique d'information** sur le site internet de la CCIDL : [www.ccidl.fr](http://www.ccidl.fr)



# ORIENTATION N° 1 : vers une croissance durable des territoires de la CCIDL

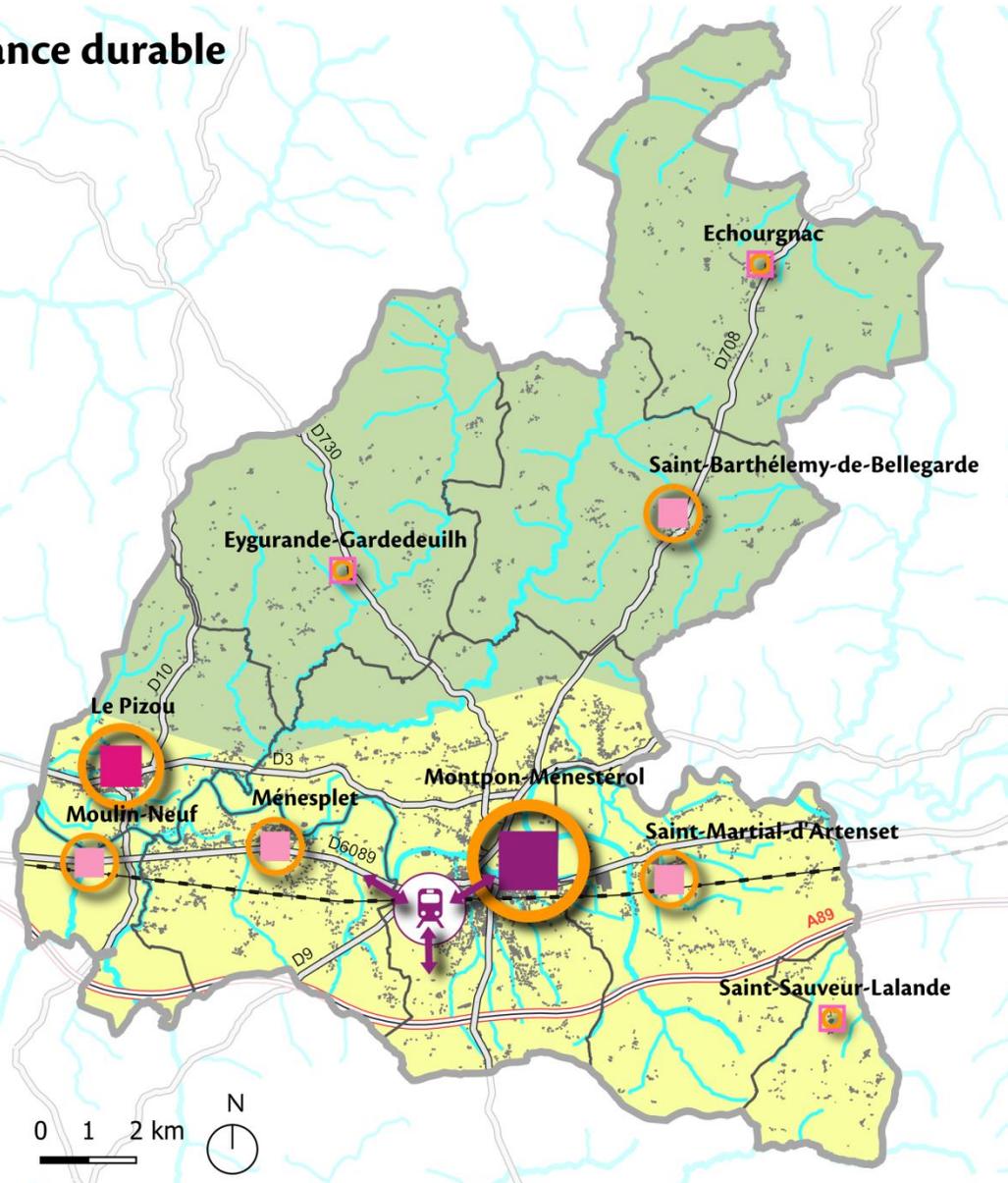
## Orientation n°1 : Vers une croissance durable du territoire de la CCIDL

### Armature urbaine du territoire

-  Bourg structurant
-  Bourg pivot
-  Villages relais
-  Autres villages
-  Conforter les centralités urbaines
-  Conforter le pôle gare

### Entités paysagères

-  Rural
-  Vallée
-  Périmètre de la CCIDL
-  Limite communale
-  Voie ferrée
-  Route départementale
-  A89
-  Cours d'eaux principaux et leurs affluents



- ▶ **Axe 1 : Un projet d'accueil au service du renforcement de l'armature du territoire**
- ▶ **Axe 2 : Revitaliser les bourgs, supports de la dynamique du territoire**
- ▶ **Axe 3 : Renforcer la qualité résidentielle du territoire**
- ▶ **Axe 4 : Améliorer les conditions de déplacements et les échanges au sein et en dehors de l'intercommunalité**

# ORIENTATION N° 2 : soutenir et renforcer l'économie locale

## Orientation n°2 : Soutenir et renforcer l'économie locale



Assurer un développement économique équilibré, visible et qualitatif

Axes comme support d'activités touristiques et de loisirs :



Véloroute voie verte



Chemin de randonnée GR646



Soutenir une économie agricole



Préserver la matrice forestière



Pérenniser les sites d'extraction de granulats



Périmètre de la CCIDL



Limite communale



Voie ferrée



Route départementale



A89



Cours d'eaux principaux et leurs affluents



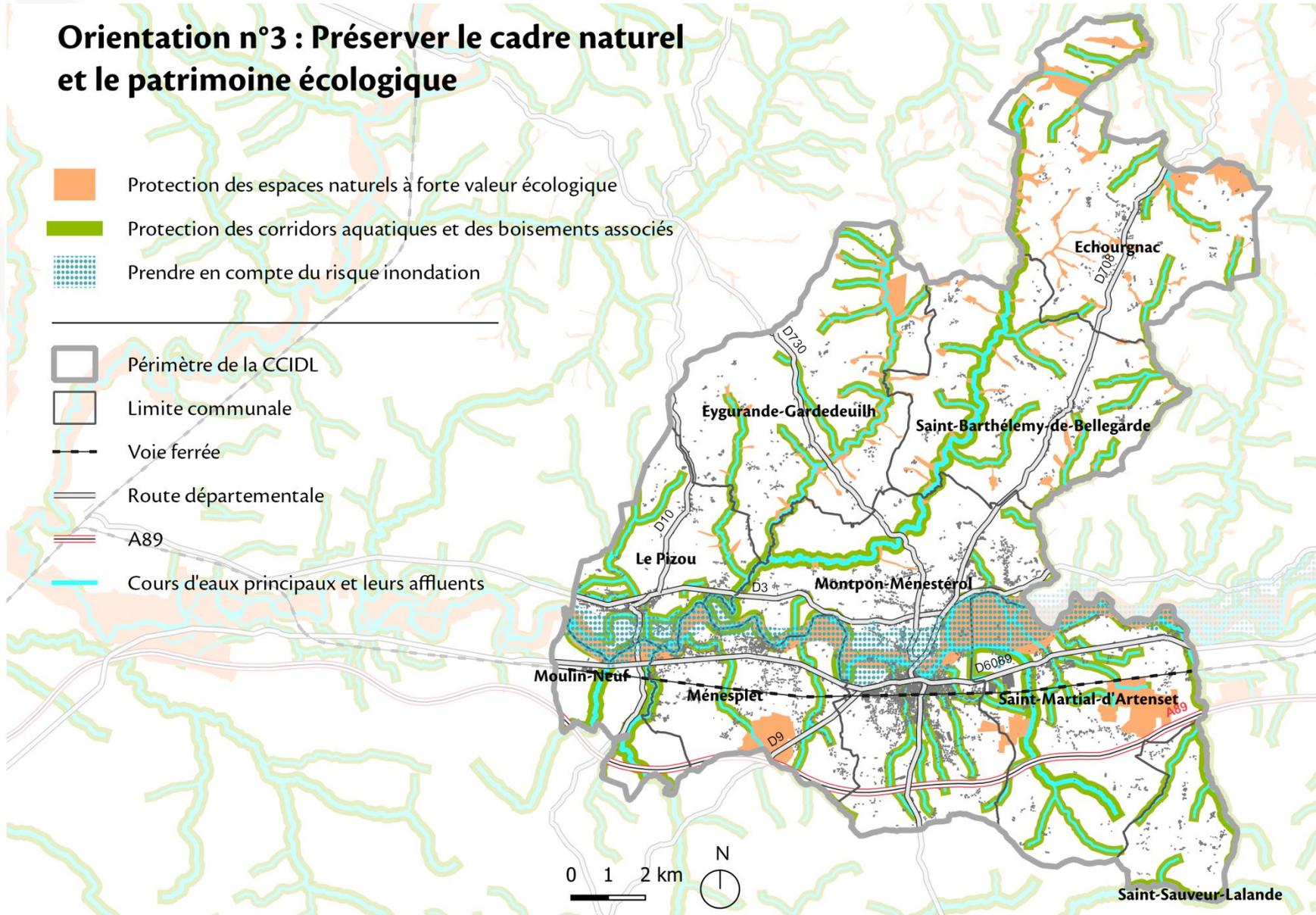
- ▶ **Axe 1 : Assurer un développement économique équilibré, visible et qualitatif**
- ▶ **Axe 2 : Une économie agricole à soutenir et à valoriser**
- ▶ **Axe 3 : Valoriser la filière bois**
- ▶ **Axe 4 : Renforcer le potentiel touristique**
- ▶ **Axe 5 : Autoriser les projets de développement à l'appui des énergies renouvelables**

# ORIENTATION N° 3 : préserver le cadre naturel et le patrimoine écologique

## Orientation n°3 : Préserver le cadre naturel et le patrimoine écologique

-  Protection des espaces naturels à forte valeur écologique
-  Protection des corridors aquatiques et des boisements associés
-  Prendre en compte du risque inondation

-  Périmètre de la CCIDL
-  Limite communale
-  Voie ferrée
-  Route départementale
-  A89
-  Cours d'eaux principaux et leurs affluents



- ▶ **Axe 1 : Préserver et valoriser les ressources naturelles à l'échelle du territoire, en confortant les continuités naturelles**
- ▶ **Axe 2 : Soutenir la préservation et la valorisation du patrimoine paysager et bâti remarquable**
- ▶ **Axe 3 : Prévenir et limiter les risques naturels et les nuisances**
- ▶ **Axe 4 : Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre**

**A vous la parole !**